

Conditions d'utilisation de l'image de SO-FIT et de la FINMA

Logo de SO-FIT:

La reproduction, l'utilisation, l'exploitation du logo de SO-FIT sont interdites sans l'accord préalable notifié par SO-FIT.

Références pour les sociétés autorisées par la FINMA assujetties à SO-FIT :

Les assujettis à la surveillance de SO-FIT peuvent mentionner sur leurs supports commerciaux ou publicitaires : « Assujetti à la surveillance de SO-FIT, Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers et Trustees » seulement s'ils sont titulaires d'une autorisation définitive en force d'exercer par la FINMA.

Toute référence à SO-FIT (OS) faite sur un site Internet doit mentionner le texte suivant : « SO-FIT est un organisme de surveillance autorisé par l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour la surveillance des gestionnaires de fortune et des trustees au sens des articles 43ss de la LEFin ».

Nous rappelons également que l'utilisation du logo de la FINMA sur n'importe quel support, document ou vecteur commercial est soumise à autorisation de cette dernière. Toute utilisation non autorisée du logo peut entraîner des poursuites civiles et pénales de la part de la FINMA.

Votre équipe SO-FIT

Genève, le 31.07.2023